

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET VINGT-SEPT AVRIL À 19 HEURES 15 MINUTES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Clément MONNIER a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	18

DATE DE LA CONVOCATION

21/04/2023

DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR

21/04/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2023-032 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

VU la délibération portant sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en cas de concession du service public de **l'eau potable** ou de **l'assainissement collectif** il est nécessaire de faire intervenir une Commission de Délégation de Service Public.

Il précise que pour les **communes de moins de 3500 habitants** cette commission comporte **trois membres** titulaires et **trois membres** suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette commission est présidée par **Monsieur le Maire**.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **Conseil Municipal**, dans sa séance du 27 avril 2023, a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes devront être déposées auprès de **Monsieur le Maire** jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal ;
- Les listes devront indiquer les nom et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

A la reprise de séance, un recueil des listes est effectué afin de pouvoir procéder au vote.

Il indique qu'une liste a été déposée :

- **Liste :**

- Titulaires :
 - Monsieur Stéphan LAUTIER
 - Monsieur Brice VOULAND
 - Monsieur Alexandre SENERS
- Suppléants :
 - Monsieur David EYSETTE
 - Madame Karine PHILIPPE
 - Madame Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un vote à main levée, le conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide de voter à main levée.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de procéder au vote à main levée à l'élection des **trois membres titulaires et des trois membres suppléants** appelés à siéger à la commission d'ouverture des plis.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-5 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission de Délégation de Service Public ;

CONSIDERANT la liste de candidature déposée ;

CONSIDERANT les résultats issus du vote à main levée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE** :

Procède à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public :

- nombre de listes présentées : 1
- nombre de votants : 18
- suffrage exprimé : 18

En conséquence, la répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduits aux résultats suivants :

Sont donc élus membres de la Commission d'ouverture des plis :

Titulaire	suppléant
Monsieur Stéphan LAUTIER	Monsieur David EYSETTE
Monsieur Brice VOULAND	Madame Karine PHILIPPE
Monsieur Alexandre SENERS	Madame Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance



Le Maire
Fabrice FOURNIER

